

RAPPORT D'ACTIVITES 2023

SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS





Sommaire

Territoire du SMIRTOM du Perche Ornaïs	4
Les missions du SMIRTOM	4
Population des communes adhérentes et modes de collectes	5
Les faits marquants 2023	6
Les chiffres clés 2023	8
Les déchets ménagers résiduels	8
La collecte sélective	9
Les déchèteries	10
Tonnages des déchèteries	11
Coûts d'exploitation des déchèteries	11
Financement	12
Communication	14
Perspectives 2024	15
Annexes	16
Financeurs	16
Coûts des déchets non triés	16
Le recyclage des emballages	17
Eco-organismes partenaires	17
Les consignes de tri	18
Coordonnées SMIRTOM du Perche Ornaïs	20



RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.

Directeur de publication : Guy Verney. Rédacteurs : l'équipe du SMIRTOM du Perche Ornaïs. Conception graphique : Sographist - 06 86 48 95 65. Photos : Smirtom, Adobe Stock. imprimé en 150 exemplaires par l'Imprimerie de l'Étoile Zone Artisanale de Saint-Anne - 61190 Tourouvre-au-Perche. Septembre 2024.

Territoire du SMIRTOM du Perche Ornaïs

Le SMIRTOM du Perche Ornaïs assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés au sein de 61 communes membres (91 communes historiques) réparties sur 4 Communautés de Communes soit 42 525 habitants DGF en 2023.

- Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (ex- CdC de Bellême)
- Communauté de Communes des Hauts du Perche
- Communauté de Communes du Pays de Mortagne
- Communauté de Communes Cœur du Perche

Les résidences secondaires représentent 20% de la totalité des logements du territoire.



Limites du territoire et localisation des déchèteries

Structure syndicale

LES ÉLUS	LES AGENTS TECHNIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Le Président : Guy Verney • Le Vice-président : Lionel Ampe • 10 membres du Bureau • 7 membres de la Commission d'Appel d'Offres • Le Conseil Syndical 45 membres désignés par les Cdc parmi les conseillers municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Directeur : Pascal Prével • Une secrétaire comptable • 5 chargés de mission dont 3 arrivés dans l'année

Les missions du SMIRTOM

RÉDUIRE le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et notamment celui des ordures ménagères résiduelles. « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » : la prévention dans la gestion devient un axe prioritaire d'action au niveau national, régional et au SMIRTOM du Perche Ornaïs

AUGMENTER LA VALORISATION DES DÉCHETS par le réemploi, la réutilisation et le recyclage.

DÉFINIR, ORGANISER ET METTRE EN OEUVRE les collectes pour répondre aux attentes et besoins des usagers de notre territoire rural (30 habitants km²).

CONDUIRE la politique de financement et développer de nouveaux axes.

ORGANISER ET ASSURER l'accueil en déchèterie des usagers.

ASSURER la maîtrise d'ouvrage de son patrimoine, les marchés de fournitures et de prestations.

ANTICIPER les évolutions de la législation liées à nos activités pour une meilleure maîtrise des coûts.

Population DGF et mode de collecte des communes adhérentes au SMIRTOM du Perche Ornaïs

Communauté de communes du Pays de Mortagne	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BAZOUCHES-SUR-HOENE		Jeudi	Jeudi	972
BELLAVILLIERS	•			169
BOECE	•			134
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE	•			193
COMBLOT	•			84
CORBON	•			138
COULIMER	•			368
COURGEON	•			392
COURGEOUT	•			515
FEINGS	•			241
LA CHAPELLE-MONTLIGEON	•			638
LA MESNIERE	•			330
LE PIN-LA-GARENNE	•			675
LOISAIL	•			143
MAUVES-SUR-HUISNE	•			610
MONTGAUDRY	•			99
MORTAGNE-AU-PERCHE		Lundi	Jeudi	4 157
PARFONDEVAL	•			126
PERVENCHERES	•			403
REVEILLON	•			396
SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE	•			162
SAINT-DENIS-SUR-HUISNE	•			79
SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY	•			96
SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	•			726
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	•			328
SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE		Lundi	Jeudi	930
SAINT-MARD-DE-RENO	•			525
SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE	•			209
SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE	•			298
SOLIGNY-LA-TRAPPE	•			778
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	•			300
TOTAL				15 211

Communauté de communes des Collines du Perche Normand	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
APPENAI-SOUS-BELLEME	•			325
BELFORET EN PERCHE	•			1 813
BELLEME		Mardi	Mardi	1 578
CHEMILLI	•			218
DAME-MARIE	•			176
IGE	•			701
LA CHAPELLE-SOUEF	•			305
POUVRAI	•			132
SAINT-FULGENT-DES-ORMES	•			201
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	•			642
VAUNOISE	•			112
TOTAL				6 203

Communauté de communes de Coeur du Perche	Mode de collecte			Population DGF
	AV	OM	TS	
BERD'HUIS	•			1 134
BRETONCELLES		Vendredi	Vendredi	1 681
COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE	•			841
LA MADELEINE-BOUVET	•			494
MOUTIERS-AU-PERCHE	•			501
PERCHE EN NOCE	COLONARD CORUBERT	•		2 436
	DANCE*	•		
	NOCE	•		
	PREAUX-DU-PERCHE	•		
	SAINT-AUBIN-DES-GROIS	•		
REMALARD EN	SAINT-JEAN-DE-LA-FORET	•		2 178
	BELLOU-SUR-HUISNE	•		
PERCHE	DORCEAU	Mercredi	Mercredi	2 247
SABLONS	REMALARD	Mercredi	Mercredi	
SUR	CONDE-SUR-HUISNE	Mercredi	Mercredi	2 247
HUISNE	CONDEAU	Mercredi	Mercredi	
	COULONGES-LES-SABLONS	•		
SAINT-CYR-LA-ROSIERE	•			313
SAINT-GERMAIN-DES-GROIS	•			271
VERRIERES	•			506
TOTAL				12 602

Communauté de communes des Hauts du Perche	Mode de collecte			Population DGF	
	AV	OM	TS		
BIZOU	•			159	
L'HÔME-CHAMONDOT	•			302	
LA VENTROUZE	•			145	
LE MAGE	•			302	
LE PAS-SAINT-L'HOMER	•			145	
LES MENUS	•			280	
LONGNY LES VILLAGES	LA LANDE SUR EURE	•		3 672	
	LONGNY AU PERCHE		Mardi		Vendredi
	MALETABLE	•			
	MARCHAINVILLE	•			
	MONCEAUX AU PERCHE	•			
	MOULICENT	•			
	NEUILLY SUR EURE	•			
	SAINT VICTOR DE RENO	•			
	AUTHEUIL	•			
	BIVILLIERS	•			
TOUROUVRE AU PERCHE	BRESOLETTES*		Mardi	Vendredi	3 504
	BUBERTRE	•			
	CHAMPS	•			
	LA POTERIE EN PERCHE*		Mardi	Vendredi	
	LIGNEROLLES	•			
	PREPOTIN	•			
	RANDONNAI*			Vendredi	
TOUROUVRE		Mardi	Vendredi		
TOTAL				8 509	

* Les collectes ou une partie des collectes ont été reprises par le SMIRTOM du Perche Ornaïs dans le courant de l'année 2023.

Porte-à-porte : jours de collectes
 Apport Volontaire Ordures Ménagères Tri Sélectif

Les faits marquants 2023

Déchèteries

→ Eco Maison

Extension de la filière EcoMaison avec l'arrivée des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) et Jouets qui jusqu'alors finissaient dans la benne « encombrants ».

Pour mémoire, les éco-organismes reversent les sommes prélevées lors de l'achat de ces objets (éco-taxes), permettant ainsi la prise en charge financière à 100 % des tonnages collectés et traités.



Loi AGEC pour le tri à la source des bio-déchets

Compostage collectif ←

Le Préfecture de Région nous a confirmé son accompagnement, par le dispositif « Fonds Vert », géré par l'ADEME, pour la mise en place du tri à la source des biodéchets et plus principalement du compostage collectif. Sur 3 ans c'est plus de 450 000 € de subventions (soit 67 % de l'investissement et du fonctionnement).

Compostage individuel ←

+ de 300 foyers ont été équipés de composteurs individuels en 2023 (300 et 600 litres).
Le SMIRTOM continue de prendre à sa charge 50 % du coût d'acquisition.

Incineration ←

Depuis 2022, le SMIRTOM oriente une partie du traitement des « Ordures Ménagères » de l'enfouissement vers l'incinération.

En 2023, c'est + de 50 % qui ont suivi cette filière.

Augmentation de la part de valorisation énergétique de nos « ordures ménagères »

La Ressourcerie des Ravenelles

→ Développement du réemploi

Le SMIRTOM continue de porter le projet de Ressourcerie par le recrutement de Laura Amiot, pour permettre l'émergence de la Ressourcerie, grâce au financement de l'Union Européenne au travers des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural à hauteur de 80%.

Démarrage des travaux du Carrefour des Solidarités à Mortagne en fin 2023 avec réception des travaux prévus pour mars 2024.



Toujours plus élevés ← qu'avant Covid

A 23 296 tonnes collectées et traitées sur notre territoire, c'est 1 850 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de plus qu'avant Covid.

Projet photovoltaïque

Bilan des tonnages 2023

→ Ancien site d'enfouissement de Colonard

Après la création de la SAS Perche Solaire en 2022, l'année 2023 a été marquée par la signature de la promesse de bail entre le SMIRTOM et la SAS Perche Solaire.

Le dépôt du permis de construire a pu se faire fin 2023 après restitution du rapport complet d'AMORGREEN.

Les chiffres clés 2023

Le coût brut d'exploitation par habitant pour les déchets ménagers résiduels pour 2023 est de **55,36 €**
(collecte / traitement / TGAP)



Les déchets ménagers résiduels

Tonnage collecté en apport volontaire



Tonnage collecté en porte-à-porte dirigé au quai de transfert



Tonnage enfoui à l'installation de stockage des déchets non dangereux des Ventes de Bourse

2023 1 738,90 tonnes

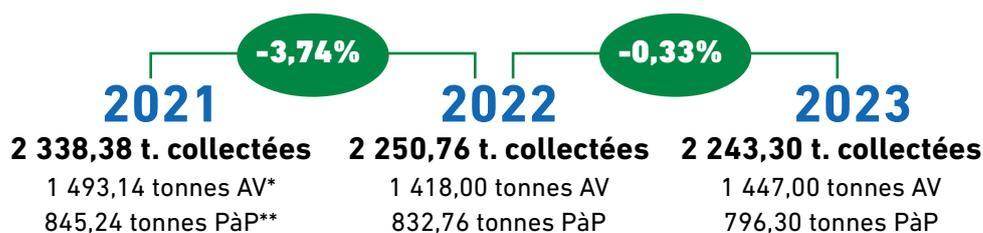
Tonnage incinéré à l'unité de valorisation de Mainvilliers

2023 6 466,14 tonnes

La collecte sélective

Le monoflux

(emballages en plastique, métal, carton, les briques alimentaires et les papiers)



Le verre



Le carton



Le coût brut
d'exploitation
par habitant
pour les déchets
valorisables
pour
2023
est de
10,33 €

(collecte /traitement -
déduction faite des ventes de
matières et recettes Citéo)



Les déchèteries

Infos pratiques

Le SMIRTOM du Perche Ornaïs emploie 11 agents titulaires de déchèterie afin d'orienter les usagers, expliquer le tri et veiller au respect de la réglementation.

Déchèteries	Horaires Hiver du 01/11 au 31/03 (Été du 01/04 au 31/10)	Heures d'ouverture par semaine	Déchets acceptés
Bazoches - 02 33 85 96 16 ZA chemin de la Plaine 61560 Bazoches sur Hoëne	Les mardis, jeudis et samedis 13h30 à 17h (18h)	13h30	<ul style="list-style-type: none"> • Ferrailles • Encombrants • Mobilier • DDS
Bellême - 02 33 73 00 24 ZI la Croix Verte - Serigny 61130 Belforêt en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets végétaux • DEEE • Textile
Berd'huis - 02 33 25 41 10 ZI la Paillerie 61340 Berd'huis	Du lundi au vendredi 13h30 à 17h (18h) samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	30 h	<ul style="list-style-type: none"> • Tri sélectif • Néons • Ampoules
Colonard Corubert - 02 33 73 70 99 Les Bruyères d'Apremont -Colonard 61340 Perche en Nocé	Du lundi au vendredi 13h30 à 17h (18h) samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	30 h	<ul style="list-style-type: none"> • Cartouches d'encre • Bois (toutes sauf Bazoches et Pervençhères)
Longny - 02 33 25 24 52 ZI les Réhardières 61290 Longny les Villages	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • Gravats (toutes sauf Bazoches et Pervençhères)
Mortagne - 02 33 25 59 83 ZI la Grippe 61400 Mortagne au Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • Plâtre (uniquement Colonard - Rémalard)
Pervençhères - 02 33 83 24 58 Route de la Croix 61360 Pervençhères	Les lundis, mercredis, vendredis 13h30 à 17h (18h) Le samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	21 h	<ul style="list-style-type: none"> • Huile de vidange (toutes sauf Bazoches et Pervençhères)
Rémalard - 06 37 94 95 05 ZA St Marc 61110 Rémalard en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • Huile de friture (uniquement Colonard - Mortagne Rémalard)
Tourouvre - 02 33 25 27 18 Rue Coluche 61190 Tourouvre en Perche	Du lundi au samedi 9h à 12h et 13h30 à 17h (18h)	45 h	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante uniquement sur rendez-vous sur le site de Colonard

Les tonnages en déchèteries

2021	2022	2023	Déchets	Kg / An / habitant
2518,72 t.	→ 1773,24 t.	→ 1670,98 t.	 Encombrants	39,02 kg
624,44 t.	→ 478,62 t.	→ 428,20 t.	 Métaux	10,00 kg
591,62 t.	→ 774,24 t.	→ 725,84 t.	 Bois	16,95 kg
2003,36 t.	→ 2249,04 t.	→ 2329,69 t.	 Gravats/Inertes	54,40 kg
3484,66 t.	→ 3119,68 t.	→ 3609,18 t.	 Déchets verts	84,28 kg
84,10 t.	→ 84,28 t.	→ 94,60 t.	 Plâtre et Plaque de plâtre	2,21 kg
121,76 t.	→ 110,23 t.	→ 122,53 t.	 Déchets dangereux des ménages	2,86 kg
492,11 t.	→ 404,04 t.	→ 462,41 t.	 DEEE	10,80 kg
1248,22 t.	→ 1361,84 t.	→ 1535,68 t.	 Ameublement	35,86 kg

**Le coût brut
d'exploitation
par habitant
pour
les déchèteries
pour
2023
est de
26,57 €**

(collecte / traitement
charges de personnel)

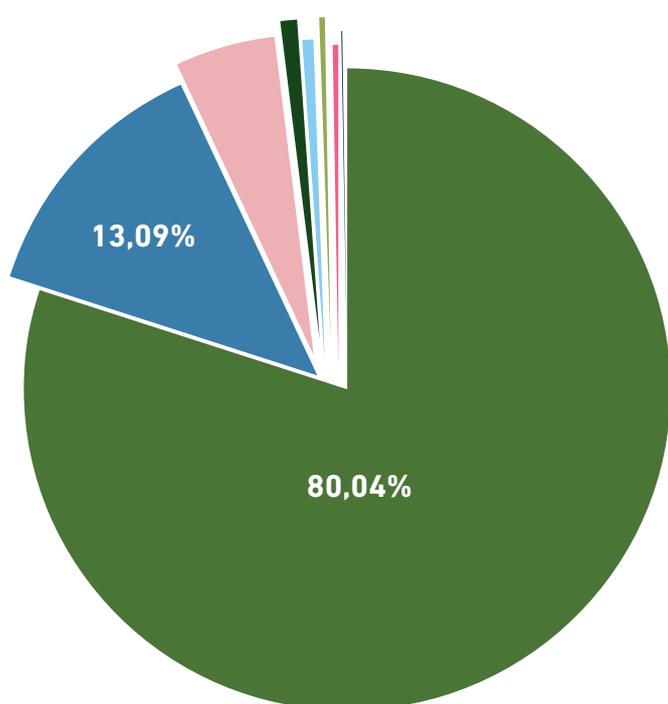


Financement

Section de fonctionnement

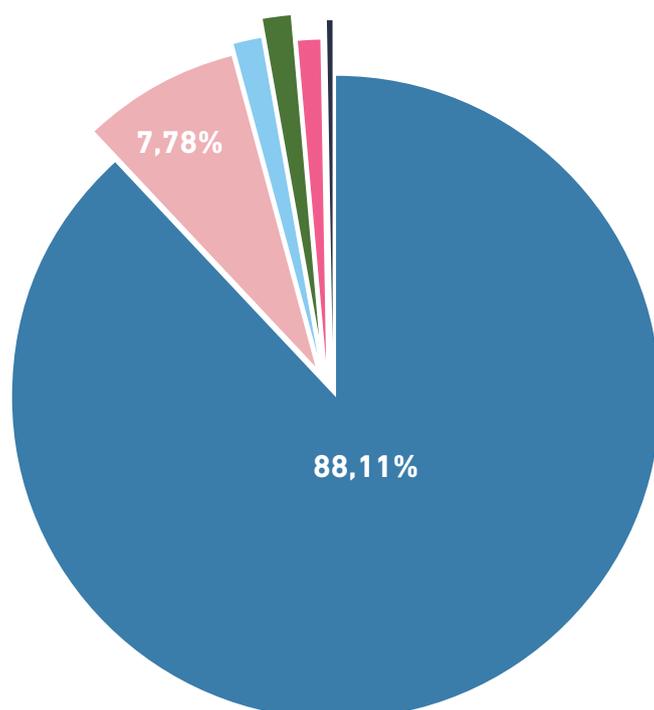
Le budget primitif 2023 était arrêté à 5 878 971 € en section de fonctionnement et s'équilibrait en dépenses et en recettes. Les participations demandées aux Communauté de Communes membres ont augmenté de 10 %.

Budget Primitif section de fonctionnement 2023



Dépenses	
Charges à caractère général	4 705 810 €
Charges de personnel	770 000 €
Opération d'ordre	291 102 €
Dépenses imprévues	49 200 €
Charges financières	40 549 €
Autres charges de gestion courante	21 210 €
Dotations aux provisions	800 €
Charges exceptionnelles	300 €
Total	5 878 971 €

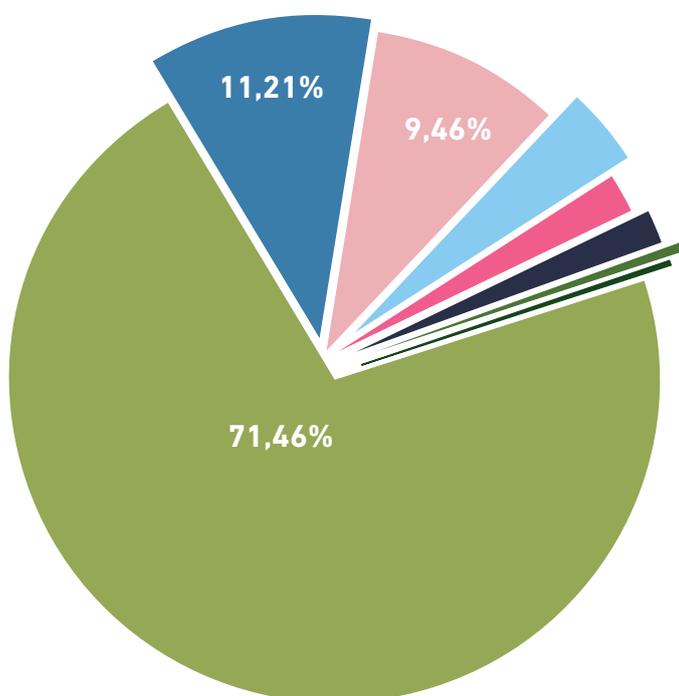
Recettes	
Dotations subventions et participations	5 180 470 €
Excedent reporté	457 757 €
Autres produits de gestion courante	88 974 €
Produits des services	80 000 €
Opération d'ordre de transfert entre section	69 770 €
Atténuations des charges	2 000 €
Total	5 878 971 €



Section d'investissement

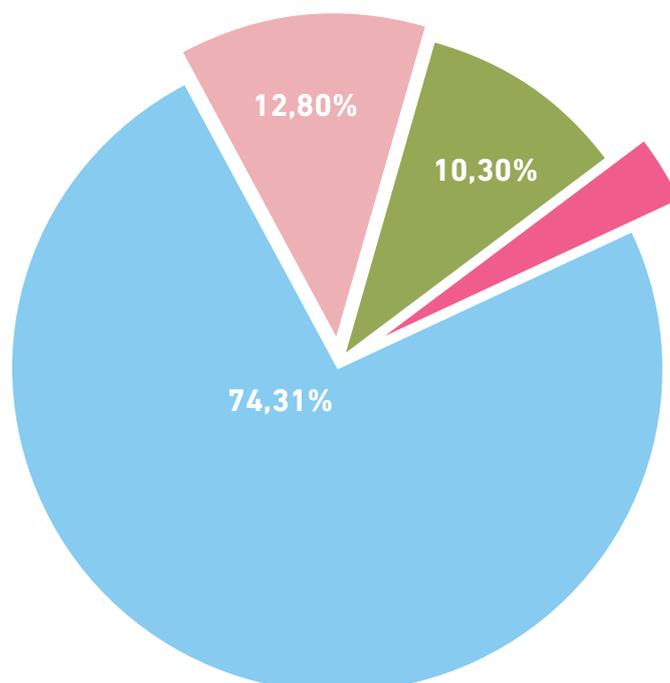
Pour la section d'investissement, le budget primitif 2023 était arrêté à 1 843 579 € et s'équilibrait en dépenses et en recettes.

Budget Primitif section d'investissement 2023



Dépenses	
Immobilisations corporelles	1 317 500 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	206 766 €
Emprunts et dettes assimilés	174 530 €
Opération d'ordre de transfert entre section	69 772 €
Immobilisations en cours	37 420 €
Participations et créances rattachées à des participations (SAS Perche Solaire)	30 000 €
Dépenses imprévues	6 764 €
Immobilisations incorporelles	827 €
Total	1 843 579 €

Recettes	
Emprunt et dette assimilée	1 370 000 €
Amortissements	226 102 €
Subventions d'investissement	190 000 €
Dotations, fonds divers	57 477 €
Total	1 843 579 €



Communication

Animations

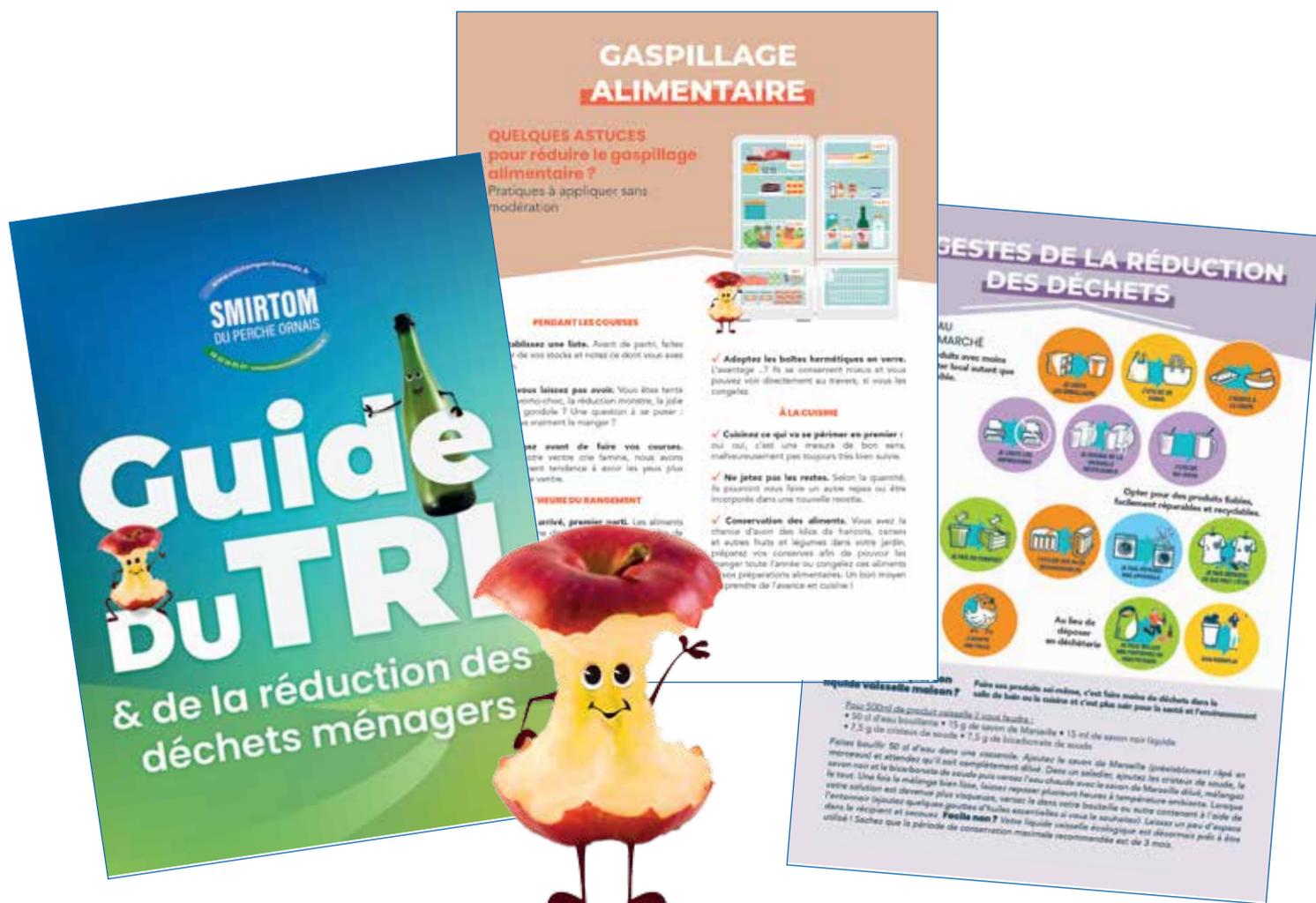
Les animations se sont poursuivies en 2023 auprès de différents publics, chez les établissements demandeurs ou sur les sites du SMIRTOM. Le but est de mettre en place ou d'améliorer le tri des déchets dans les établissements demandeurs.

Publications

Un article est paru dans le journal le Perche et sur le site actu.fr expliquant les changements à venir pour les ordures ménagères avec la distribution des sacs translucides de 30 litres pour les communes en porte-à-porte et les tambours avec badges d'accès pour l'apport volontaire et également la mise en application de la loi AGEC et le tri à la source des biodéchets.

Supports de communication

Le nouveau guide du tri est paru en 2023. Ce guide reprend chaque flux avec un code couleur, avec le maximum de détails par flux. Le guide indique également le coût moyen à la tonne par flux pour mettre en avant les coûts des déchets non triés. Deux pages sont dédiées à la prévention des déchets : comment réduire le gaspillage alimentaire et comment réduire ces déchets (réparation, réemploi..).



Les perspectives 2024

Généralisation des tambours d'accès aux ordures ménagères

→ Pour les communes rurales en apport volontaire

De façon graduelle, les communes de moins de 1 000 habitants agglomérés de nos 4 Communautés de Communes partenaires vont être équipées de conteneurs semi-enterrés avec tambours d'accès avec badge.

- La CdC de Mortagne sera la première pour ses 27 communes rurales.

- La CdC des Collines du Perche devrait quant à elle démarrer tout début du 4ème trimestre 2024.
- La CdC Coeur du Perche pourrait être totalement équipée pour la fin novembre 2024.
- La CdC des Hauts du Perche a un programme maîtrisé sur l'ensemble de l'année 2024.

→ Pour les communes agglomérées

Bazoches-sur-Hoëne devrait être dotée de sacs translucides dès le début 2024.

Les communes historiques de Rémalard, Dorceau, Bellou (nouvelle commune intégrée au porte à porte), Condé sur Huisne et Longny devraient faire partie de la dotation de fin 2024.

Compostage collectif et individuel ←

L'embauche de 2 ETP (Equivalent Temps Plein) « guide composteur » doit permettre le développement rapide du compostage.

L'objectif :

- Gérer les déchets de cimetière qui finissent aujourd'hui pour une très grosse partie dans les ordures ménagères.

Le tri à la source des bio-déchets

- Implanter au minimum 1 module complet de composteur collectif dans les communes rurales et entre 3 et 10 dans les communes les plus denses.
- Accentuer la vente de composteur individuel pour les foyers pour arriver à + de 1 000 foyers sur la seule année 2024.

Déchèteries

→ Développement des partenariats avec les éco-organismes pour les déchets du bâtiment

Après les balbutiements de la filière en 2023, nous devrions pouvoir signer et mettre en place avec EcoMaison, la filière valorisation des Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB). Cette signature devrait permettre des soutiens sur des tonnages inertes et non inertes déjà présents en déchèterie ou la mise en place d'une collecte opérationnelle.

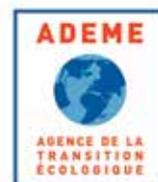
Annexes

Financeurs :

Le programme européen Leader soutient le projet de Ressourcerie avec un financement à hauteur de 80% du poste de chargé de mission Ressourcerie et du matériel informatique.



Le projet de généralisation du tri à la source des biodéchets a obtenu des subventions du Fonds Vert géré par l'ADEME et également un soutien de la Région Normandie.



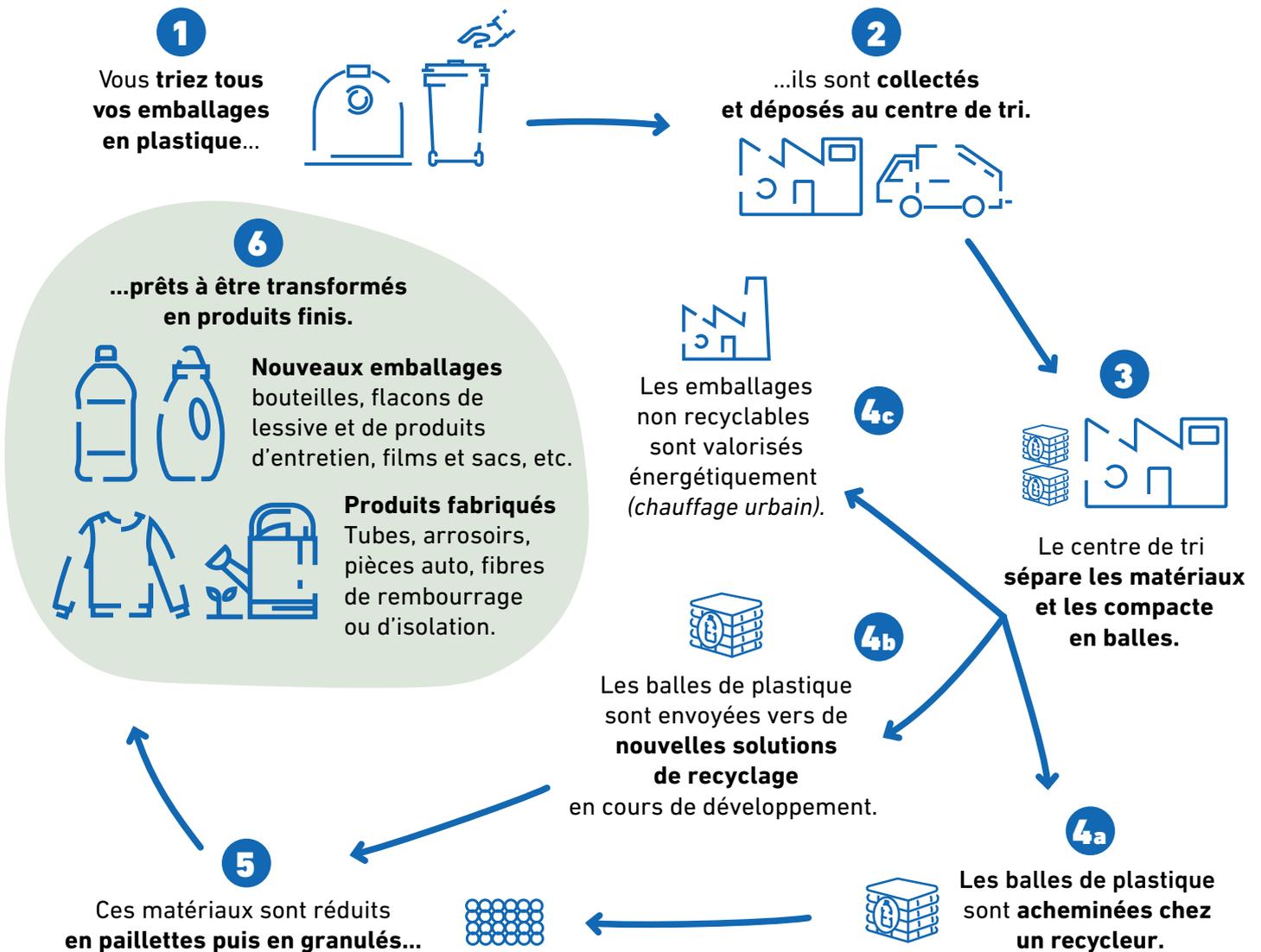
Coûts des déchets non triés

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent très cher et les déchets non triés engendrent des surcoûts qui se répercutent sur l'ensemble des habitants.



Le recyclage des emballages

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



Eco-organismes partenaires



Les consignes de tri

LES EMBALLAGES EN VERRE

À DÉPOSER dans le conteneur à signalétique verte

- À déposer vide et sans bouchon



Bouteilles en verre



Pots et bocaux en verre



LES INTERDITS



À déposer en déchèterie

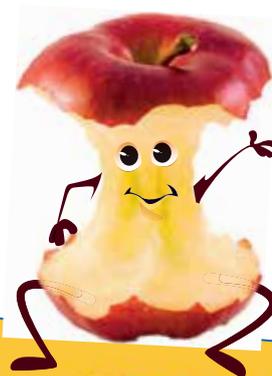
LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi pas de vaisselle dans le conteneur à verre ?

La vaisselle a une composition chimique différente du verre. De ce fait, elle ne fond pas à la même température que le verre. Elle est à déposer dans la benne gravat en déchèterie.



COÛT MOYEN À LA TONNE
coût de collecte
aides CITEO
recettes de la vente des matières
= 38 €



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

À DÉPOSER dans votre sac jaune ou dans le conteneur à signalétique jaune

- À déposer vides
- Ne pas imbriquer les emballages



Briques alimentaires et emballages cartonnés



Bouteilles et pots en plastique



Tous les pots et boîtes en plastique



Toutes les barquettes en polystyrène et en plastique



Tous les sacs, sachets, films en plastique



Emballages métalliques et aérosols



Journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires, cahiers, enveloppes, feuilles, courriers

COÛT MOYEN À LA TONNE
coût collecte
+ coût du centre de tri (séparation des matières)
- aides CITEO
- recettes de la vente des matières
= 93 €



ERREUR DE TRI

Une erreur de tri c'est quoi ? C'est un déchet qui a été déposé dans le conteneur de tri qui est non conforme à la valorisation ou qui ne peut pas être séparé sur la chaîne de tri.

VERRE

Il est recyclable à l'infini... à condition d'être bien déposé dans le bon conteneur !

TEXTILE

Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bennes dédiés aux textiles. S'ils sont en bon état pensez au don ou aux boutiques solidaires.

NE PAS IMBRIQUER VOS DÉCHETS

Pour des raisons techniques, les déchets imbriqués ne peuvent pas être valorisés car le mélange de matières perturbe le processus de tri au centre de tri.

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE

Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est-ce un emballage ? Oui, alors je le trie ! Non, alors il ne va pas dans le sac ou conteneur jaune ! » Il est à déposer en déchèterie.

ORDURES MÉNAGÈRES

Sacs noirs, articles d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.

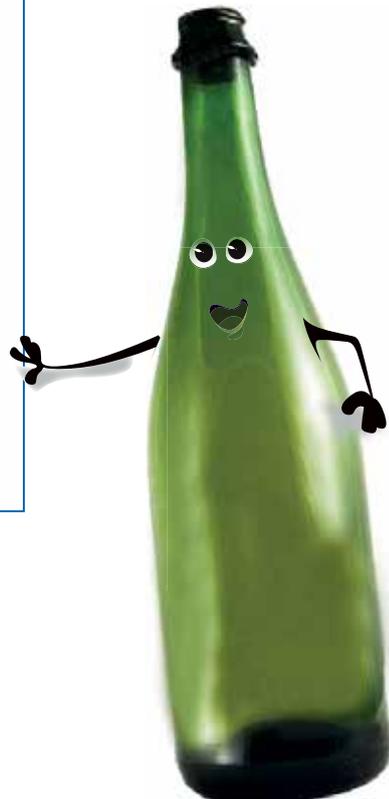
BOUTEILLES PLEINES

Elles sont trop lourdes pour être triées. Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.

La présence de ces refus de tri dans la filière de collecte représente un double impact :

- **Environnemental**, ces déchets seront éliminés sans être valorisés, ils seront dirigés soit en incinération soit en enfouissement.
- **Financier**, le SMIRTOM en plus du coût de tri, devra payer un coût supplémentaire pour le traitement et l'élimination de ces déchets.

COÛT MOYEN À LA TONNE
 coût collecte
 + coût de tri
 + coût de transfert vers l'incinérateur
 + coût de traitement
 = 541 €



SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS

8 rue du Tribunal
61400 Mortagne au Perche

02.33.25.55.87

contact@smirtompercheornais.fr

www.smirtompercheornais.fr

